

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1300

Artikel: Marché du travail : le modèle suédois
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015112>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coups de gueule peu convaincants

Quand les éléphants se battent, l'herbe souffre, affirme un proverbe africain. Appliqué au domaine de la santé, ce dicton ne présage rien de bon pour les assurés.

EN RÉUNISSANT LES différents partenaires de la santé au début de l'année, Ruth Dreifuss espérait renouer les fils d'un dialogue difficile entre les assurances et les prestataires de soins. Espoir vain semble-t-il, puisque chacun des partenaires donne à nouveau de la voix et que personne ne paraît disposé à faire le ménage dans son pré carré.

Grève des factures ?

Récemment, quelques-unes des grandes caisses maladie ont lancé l'idée d'une franchise obligatoire à 600 ou 800 francs, provoquant un tollé général. Repli. Elles suggèrent maintenant à leurs membres une grève des factures : ne payez que 80% du montant, nous serons à vos côtés en cas de conflit. Beaucoup de bruit à nouveau, des réactions indignées et peut-être le terrain préparé pour une nouvelle hausse substantielle des primes : nous n'avons pas été entendus, il ne reste plus aux assurés qu'à passer à la caisse.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Le modèle suédois

JUSQU'À LA FIN des années quatre-vingt, on présentait volontiers la Suède comme un modèle d'équité sociale et de performance économique. Puis le modèle s'est détraqué : hausse rapide du chômage – de 2 à 9% en cinq ans –, explosion des déficits publics. Aujourd'hui la situation semble stabilisée. Dans leur lutte contre le chômage, les autorités privilégient la formation et l'amélioration de la qualité de vie.

D'ici l'an 2000, le gouvernement entend créer 60000 places d'études supplémentaires dans les universités. Par ailleurs il a augmenté le budget consacré à la formation des adultes et des jeunes en entreprise.

Le modèle expérimenté dans la ville de Kalkar va être étendu à toutes les communes du pays. En deux mots, les collectivités locales embauchent des

En menaçant de mobiliser leurs membres contre le prix trop élevé des prestations, les assurances refusent en fait d'assumer leur rôle. Car c'est à elles de négocier plus âprement les tarifs avec les médecins et les hôpitaux. C'est à elles aussi qu'il incombe de surveiller la qualité et la nécessité des prestations délivrées aux patients.

Nombre d'experts du secteur de la santé reprochent aux caisses de n'avoir pas saisi le contexte nouveau créé par la législation fédérale. Elles se contenteraient de gérer au lieu de conduire une véritable politique d'entreprise au service de leurs membres. Ainsi ont-elles lancé de nouveaux modèles d'assurance plus économique – HMO et médecins de famille notamment –, mais moins de 2% des assurés ont conclu de tels contrats. Pourquoi ? Quand une caisse n'a toujours pas répondu après six mois à une demande d'offre d'un assuré, on peut se demander si, pour elle, ce type de contrat ne représente pas d'abord un gadget publicitaire.

chômeurs afin d'améliorer la qualité des services collectifs (santé, social, environnement.). La personne engagée à 90% continue de bénéficier de son indemnité de chômage -75% du salaire précédant – à laquelle s'ajoutent 15% versés par la commune. Ce type d'engagement ne peut en aucun cas concerner une place de travail fixe et le travail effectué ne doit pas remplacer celui d'un employé régulier. Il ne s'agit donc pas d'emplois sous-payés qui permettraient à l'employeur de faire des économies, mais de places de travail supplémentaires qui contribuent à améliorer la qualité des prestations.

La Suède compte ainsi créer 90000 emplois, certes précaires – pour un effectif de 300000 chômeurs – mais qui, à terme, devraient faciliter la réintégration de leurs bénéficiaires dans le marché du travail.

Lorsque les caisses maladie se décident à exercer le pouvoir que leur confèrent les effectifs qu'elles regroupent pour modérer les appétits des prestataires de soin, lorsqu'elles présenteront des comptes d'exploitation détaillés et rendront public leur mode de calcul des primes, les assurés pourront alors croire qu'elles défendent vraiment les intérêts de leurs membres. Leurs récents coups de gueule ne tiennent pas lieu de preuve. *jd*

Médias

LISEZ-VOUS LES *Donald Duck Comics* ? J'ai découvert dans un livre de poche consacré aux œuvres de Walt Disney, le récit d'une lutte sans merci entre les éditeurs des deux quotidiens de la ville des canards : *Le Courier*, de L'Oncle Picsou, et *Le Miroir*. Chacun, à coup de suppléments, de cadeaux aux lecteurs, de concours, tente d'éliminer le concurrent. Et les éditeurs constatent que les retours sont toujours aussi nombreux. Les rédacteurs sont alors licenciés.

Un jour, toute l'édition vient en retour comme invendue. Cherchant les causes, les éditeurs concurrents constatent que les rédacteurs licenciés ont été engagés par un capitaliste insatisfait de la presse locale. Il a lancé un journal consacré uniquement à l'information sans supplément concours ni publicité et son journal s'est bien vendu. Vous trouverez le récit de la multinationale de Disney Enterprise aux pages 179-214 du *Lustiges Tachenbuch* n° 232.

LES ÉDITEURS RINGIER et TagesAnzeiger Média s'entendent bien :

Deux suppléments hebdomadaires de télévision alémaniques fusionneront pour atteindre un tirage de 1500000 exemplaires. Le nouveau titre sera joint à vingt journaux. Cette fusion provoquera la disparition de six rédacteurs. *cfp*